

EGLISE BON NOUVEAU MESSAGE (KCC)

« E.B.N.M »

SUPREMATIE

B.P. 607

KINSHASA/LIMETE

www.eglisebonnouveauessagekcc.org

Kinshasa, le

02 MARS 2023

N/Réf. 021/CIRC/SUP/GMM/JMM/2023.-

A L'EGLISE BON NOUVEAU MESSAGE (KCC)

P A R T O U T.-

Objet : Communiqué final des assises
de l'Assemblée Constituante.-

Bien aimés en Seigneur Eternel,

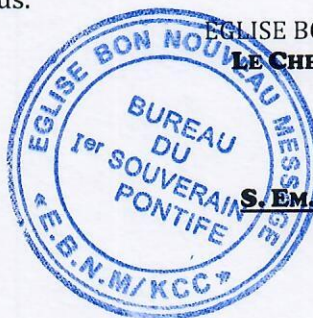
Avec plaisir, nous vous informons que les assises extraordinaires de l'Assemblée Constituante ont effectivement eues lieu du 24 au 25 février 2023.

Ci-joint, nous vous transmettons le communiqué final qui a sanctionné ces travaux.

Au Nom du Seigneur Eternel, nous vous saluons.

Paix à vous.

- C.I :**
- 2^{ème} Souverain Pontife
 - 3^{ème} Souverain Pontife
 - Les Conseillers à la Suprématie
 - Représentation Légale RDC
 - B.R.A.E
 - EBNM/Angola
 - EBNM/Canada
 - EBNM/R.S.A
 - EBNM/U.S.A
 - EBNM/Brésil
 - EBNM/Congo Brazzaville
 - EBNM/Gabon
 - Rév. Apôtres Provinciaux.-



EGLISE BON NOUVEAU MESSAGE (KCC)
LE CHEF SPIRITUEL & DE L'EGLISE

S. EM. DIZOLELE MPUNGU ISAAC
1^{ER} SOUVERAIN PONTIFE

**COMMUNIQUE FINAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE
DE L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE TENUE DU 24 AU 25 FEVRIER
2023 AU SIEGE DE LA PAROISSE DE LEMBA.-**

Sur invitation de Son Eminence le 1^{er} Souverain Pontife, Chef Spirituel et de l'Eglise, une Session Extraordinaire de l'Assemblée Constituante de l'Eglise Bon Nouveau Message (KCC) s'est tenue au Siège de la Paroisse de LEMBA, du 24 au 25 février 2023.

La déclaration d'ouverture officielle des assises par le Président était précédée d'une méditation tirée dans Genèse 17 :15-19 par le Révérend Apôtre NTEDIKA MOMBO Félix qui a exhorté les participants à persévérer dans le service et à l'amour de l'œuvre de l'Eternel, comme le fut ABRAHAM, en dépit des difficultés qui en découlent, une récompense de l'Eternel leur est assurée.

Après vérification du quorum, examen et adoption du Règlement intérieur et constitution du Bureau des assises, l'Assemblée a examiné, les cinq points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

1. La décision de l'Assemblée sur les membres effectifs décédés ;
2. L'ajout de certains membres et la liste déclarative des membres effectifs pour l'année 2023 à transmettre au Ministère de la Justice ;
3. La désignation d'un nouveau Conseiller Chargé des Clergés en remplacement de celui décédé ;
4. L'étude sur les pourcentages dévolus à la Fondation lors de grandes compétitions ;
5. L'inauguration du Mausolée du Prophète de l'Eternel, Son Eminence DIZOLELE-MPUNGU WAFIDUSWA Isaac ;
6. Divers.

- I. Concernant La décision de l'Assemblée sur les membres effectifs décédés
L'Assemblée a décidé du retrait du nom du Révérend Apôtre MANDE BDIANJILE Athanase sur la liste des membres effectifs.
- II. S'agissant de l'ajout de certains membres et de la liste déclarative des membres effectifs pour l'année 2023 à transmettre au Ministère de la Justice, l'Assemblée a décidé l'ajout du Révérend Apôtre MANZAMBI Ferreira et du Prédicateur Michel BAVANGILA sur la liste des membres effectifs dont la taille actuelle est de 35 membres.

Les participants ont été conviés à transmettre au bureau des assises, pour actualisation de la liste déclarative, tout changement survenu dans leurs adresses ou autres éléments d'identifications.

- III. Quant à la désignation du nouveau Conseiller Chargé des Clergés, après lecture par le Secrétaire Permanent des attributions définies dans les Statuts sur ce poste, l'Assemblée a adopté le principe de réserver la désignation de ce nouveau Conseiller au pouvoir discrétionnaire du Chef Spirituel et de l'Eglise, le Premier Souverain Pontife.
- IV. A propos de l'étude sur les pourcentages dévolus à la Fondation lors des grandes compétitions, l'Assemblée était informée des plaintes multiformes exprimées par les Responsables des entités de base auprès de la hiérarchie de l'Eglise. C'est ainsi qu'elle a résolu de réduire ce pourcentage de 20 à 10 % sur les 100 % tirés de 85 %, après les 15 % dédiés au Chef Spirituel.
- V. S'agissant de l'inauguration du mausolée du Prophète de l'Eternel, Son Eminence DIZOLELE-MPNGU WAFIDUSWA Isaac, l'Assemblée a recommandé l'évaluation préalable par les techniciens du coût global des travaux qui restent à effectuer pour dispositions utiles avant l'inauguration dont la date a été fixée au 20 août 2024 consacrant le deuxième anniversaire du décès mémorable et inopiné du Prophète de l'Eternel.

Commencée à 13h15', la séance de la première journée était suspendue à 17h30' par la déclaration et la prière solennelles dite par le Premier Souverain Pontife, Président des assises.

Consacrée à l'examen des divers, la deuxième journée a débuté à 12h28' par la déclaration de réouverture des travaux prononcée par le Premier Souverain Pontife, Président des assises.

Cet examen a porté sur six principaux points, à savoir :

1. La discipline de l'Eglise ;
2. La révision des certaines dispositions relatives au fonctionnement de l'Eglise ;
3. Des propositions sur le Temple Central KCC, le Mont MATANGI et la mécanisation des écoles ;
4. La tenue des séminaires ;
5. Les réseaux sociaux et le fonctionnement du site internet de l'Eglise ;
6. Les supports documentaires de l'Eglise.

I. Concernant La discipline de l'Eglise, l'Assemblée a retenu certains faits d'indiscipline observés dans l'Eglise, notamment :

- Le port des pantalons par les jeunes filles ;
- Les mauvais usages des réseaux sociaux ;
- Le port de tenues vestimentaires immorales dans certaines familles ;
- L'exploitation abusive du téléphone pendant le culte ;
- Le manque d'humilité ;
- Les danses obscènes ;
- Le manque d'uniformité dans certains mouvements rituels pendant le culte ;
- La baisse sensible de l'obéissance et du respect de la hiérarchie ; ...

Ces faits d'indiscipline ayant déjà fait l'objet d'appréciation et de recommandations lors des précédentes assises, l'Assemblée a constaté le manque de suivi de ces recommandations par les Responsables des entités. Elle a renouvelé cette recommandation de suivi des résolutions antérieures de l'Assemblée sur l'observance des règles et principes disciplinaires de l'Eglise par les membres à tous les niveaux et de veiller à la conduite des agents du secrétariat à la Suprématie et dans les paroisses en vue d'identifier les sources de fuite des correspondances destinées à l'Eglise dans les réseaux sociaux.

II. Concernant les révisions des certaines dispositions relatives au fonctionnement de l'Eglise, l'Assemblée a adopté :

- La nomination des Apôtres Provinciaux Adjoints ;
- L'examen du cahier des charges du 2^{ème} et 3^{ème} Souverains Pontifes ;
- L'examen du cahier des charges de l'Intendance générale : les attributions dans les Provinces et les Extensions, le système de gestion financière et de transfert des fonds des Extensions d'Europe et d'Amérique vers la RDC.
La possibilité de créer une structure organisationnelle comme la CARITAS...
Vu la complexité de ce point sur l'Intendance Générale, l'Assemblée l'a renvoyé à l'examen de la Suprématie.

III. A propos des propositions sur le Temple Central KCC, le Mont MATANGI et la mécanisation des écoles ;

a) Concernant le TCKCC

- La poursuite des travaux de construction en cours ;
- L'évaluation du sable, la déviation de la rigole à placer dans la dernière parcelle à acheter ou construire la rigole déviée sur cette parcelle ;
- La recherche d'un nouveau terrain pour construire un nouveau Temple Central KCC.

b) Au sujet du Mont MATANGI

- La création d'un puits avec moto pompe ;
- Le terrain étant fertile pour les cultures, envisager un budget pour la valorisation du milieu ;
- La construction d'une cité sur le site ;
- La motivation et la sensibilisation des mamans et des jeunes filles sur les travaux champêtres.

c) A propos de la mécanisation des écoles, l'Assemblée était informée du nombre d'écoles mécanisées et payées que dispose l'Eglise, du nombre d'écoles mécanisées et non payées, ainsi que celles qui sont non mécanisées et non payées.

La dernière catégorie est consécutive à des problèmes budgétaires, des nouvelles unités et des arrêtés de fonctionnement.

Les démarches sont en cours pour la régularisation de la situation de celles qui ne sont pas encore mécanisées.

- IV. Quant à la fixation des tâches de 2^{ème} et 3^{ème} Souverains Pontifes, l'Assemblée a recommandé aux Responsables de l'Eglise à tous les niveaux, d'informer les membres sur la charge administrative de Directeur Financier attribuée au 2^{ème} Souverain Pontife et du Coordinateur de la FOPRODIZ confiée au 3^{ème} Souverain Pontife.

Quant aux charges spirituelles et administratives de toute l'Eglise, pour éviter toute confusion, le peuple de Dieu doit connaître que le Prophète n'a oint et intronisé que le Premier Souverain Pontife à qui revient toutes les attributions et honneurs autrefois réservées au Prophète de l'Eternel.

- V. S'agissant de la tenue des séminaires de formation, le principe est maintenu, mais l'intervenant devrait d'abord obtenir l'avis de la hiérarchie (la Suprématie) avant de l'animer.

- VI. Pour la vie du site internet de l'Eglise, une société Wolothèque de gestion du site est en action à la Suprématie pour redynamiser ce site.

L'Assemblée a recommandé la nécessité d'interdire les sites multiformes qui se créent de manière désordonnée dans les réseaux sociaux sur le KCCISME.

- VII. A propos des supports documentaires de l'Eglise, l'Assemblée a recommandé la publication immédiate des supports documentaires écrits par le Prophète de l'Eternel en vue d'aider les membres à interioriser les fondements de l'Eglise.

La cérémonie de clôture de la session était marquée par la méditation tirée du livre de Deutéronome 7 :7-11 par le Délégué Apostolique d'Europe, le Révérend Apôtre NSIMBA MUANDA Jacques. Cette méditation était suivie de la lecture du Rapport-Synthèse des assises par le Rapporteur ainsi que de la déclaration et de la prière de clôture dites par le 1^{er} Souverain Pontife, Chef de l'Eglise.

Les travaux se sont déroulés dans une ambiance empreinte de paix et de fraternité autour du Président des assises, Chef Spirituel et de l'Eglise, le Premier Souverain Pontife.

Fait à Kinshasa, le 25 février 2023.-

